**CONVENTION DE PRÊT DE TENTE(S)**

**Entre** d’une part,

L’unité/la section ………………………………………………, valablement représenté(e) par………………………………

Ci-après appelée « **le Prêteur**».

**Et** d’autre part,

L’unité/la section ………………………………………………, valablement représenté(e) par…………………………….

Ci-après appelée « **l’Emprunteur**».

Ci-après dénommées conjointement « **les Parties**».

**IL A ÉTÉ convenu ce qui suit** :

**Article 1 : Objet de la Convention**

Le Prêteur met [x] tentes (ci-après « le Bien ») à la disposition de l’Emprunteur selon les conditions fixées par la Convention. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**Article 2 : Description du Bien**

Le Bien mis à disposition de l’Emprunteur par le Prêteur est le suivant :

[Description du Bien (marque, modèle, composition, etc.)]

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**Article 3 : Durée du prêt**

Le prêt est conclu pour une durée déterminée.

Il prend effet le jour de la remise du Bien à l’Emprunteur, soit le ……/……/202… et prend fin le jour de la restitution du Bien au Préteur, soit le……/……/202… .

L’Emprunteur informe le Prêteur si le Bien emprunté ne peut être restitué à la date initialement établie, lui précise la nouvelle date de restitution et obtient son autorisation pour retarder l’échéance de retour du Bien.

**Article 4 : Motif(s) de l’emprunt**

Le Prêteur remet le Bien à l’Emprunteur dans le cadre de [description de la manifestation/évènement scout] ……………………………………………… se déroulant du ……/……/202… au ……/……/202…, à [localisation] ……………………………………….

**Article 5 : Usage du Bien**

Le Bien emprunté ne peut être utilisé que pour le(s) motif(s) exposé(s) à l’article 4. L’Emprunteur s’engage à utiliser le Bien emprunté selon la destination donnée et à le conserver en personne prudente et raisonnable. Il s’assure qu’il en est de même de tout autre utilisateur du Bien.

Tout usage non conforme à l’usage autorisé du Bien se fait aux risques et périls de l’Emprunteur.

**Article 6 : Inventaire du Bien**

Les Parties veillent à dresser un inventaire écrit du Bien emprunté lors de la réception de celui-ci par l’Emprunteur (cfr. Article 2).

Les Parties s’engagent également à remplir, lors de la restitution du Bien emprunté, l’Inventaire de restitution annexé à la présente Convention (Annexe 1), en double exemplaires.

**Article 7 : Responsabilité**

L’Emprunteur s’engage à retourner la totalité du Bien désigné à l’article 2 dans l’état dans lequel il l’a reçu.

Il est seul responsable de la perte, du vol ou de tout autre dégât occasionné au Bien durant la durée du prêt déterminée à l’article 3. En cas de perte ou de vol du Bien, il avertit immédiatement le Prêteur et veille à remplir les déclarations attestant de l’évènement.

Tous frais inhérents à la réalisation des risques précités est à charge de l’Emprunteur.

**Article 8 : Caution**

*Cochez la mention utile*

* Aucune caution n’est exigée par le Prêteur.
* Une caution est exigée par le Prêteur (remplir la rubrique ci-dessous) :

Le Prêteur atteste avoir reçu de la part de l’Emprunteur la somme de ………€ en espèces/par virement.

En cas de perte, vol, ou dégâts occasionnés au Bien ou en cas de non-respect de la date de restitution du Bien, la caution pourra ne pas être restituée à l’Emprunteur, en tout ou en partie.

Si les frais de réparation/remplacement du Bien sont plus élevés que le montant de la caution, le Prêteur se réserve le droit de demander à l’Emprunteur un supplément destiné à couvrir l’entièreté desdits frais.

Dans tous les cas contraires, la caution est rendue à l’Emprunteur dans un délai de deux semaines à compter de la restitution du Bien au Prêteur.

**Article 9 : Coordonnées de contact**

**Le Prêteur**

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL/TEL :

**L’Emprunteur**

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL/TEL :

**Article 10 : Droit applicable et juridiction compétente**

La présente Convention est soumise au droit belge.

En cas de litige, les Parties s’engagent à tout mettre en œuvre pour trouver une solution à l’amiable. A défaut, le litige est soumis aux tribunaux de l’arrondissement judiciaire du domicile du Prêteur.

Fait en deux exemplaires à…………………………………, le ……………………………

Pour le Prêteur Pour l’Emprunteur

*Les données personnelles du prêteur et de l’emprunter seront traitées conformément à la charte des Scouts disponible sur le site lesscouts.be.*

**ANNEXE 1 : Inventaire à la restitution du Bien**

|  |
| --- |
| Date de restitution : ……/……/20……     * En bon Etat (le Prêteur considère que le Bien est restitué en bon état ou que l’usure constatée est liée à une utilisation normale du Bien) * Défectueux (Le Prêteur constate que le Bien emprunté a subi un dommage au-delà d’une usure normale) * Perdu/volé   Commentaires :  ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………  Signature du Prêteur  Signature de l’Emprunteur |